

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

16 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes GAULTIER, HIBERT, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET ; Mrs AUGUY, DELAGNES, GIRARDIN, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER,

Procuration : Michel Solladié à Michel Girardin, Cécile Guiral à Bernard Scheuer

1) Avenant au Contrat Bourg Centre Occitanie de Saint Côme d'Olt pour la période 2022-2028

Monsieur le Maire rappelle que la Région Occitanie a initié, dès 2018, la mise en place des contrats « Bourgs-Centres ». Ces contrats participent à la revitalisation des petites communes, bourg ruraux ou péri-urbains, qui sont les pôles de services de leur bassin de vie. L'objectif est de contribuer à les rendre plus attractifs, en développant des services et des équipements de qualité pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures. La Commune de St Côme d'Olt s'est engagée dans un contrat Bourg-Centre Occitanie sur la période 2020-2022. A cet effet, elle a élaboré, sur la base de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation menée en 2022, un plan pluriannuel et transversal d'actions à horizon 2028. La politique « Bourg-Centre » sera renouvelée sur la période 2022-2028 en déclinaison du Pacte Vert Occitanie. Les contrats déjà conclus peuvent ainsi être prolongés, par voie d'avenant. Pour Espalion, le programme d'actions exposé reprend les trois axes suivants :

- Axe 1 : Cadre de vie
- Axe 2 : Service aux habitants
- Axe 3 : Economie

Considérant que la signature de cet avenant au Contrat Bourg Centre Occitanie de la Commune de St Côme d'Olt permettra de fluidifier la mobilisation des dispositifs financiers de la Région d'Occitanie pour la mise en œuvre de ce programme de revitalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **approuve l'avenant au Contrat Bourg-Centre Occitanie tel que présenté et donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.**

14 voix Pour

2) Contrat de Projets Aveyron-Territoires (CPAT)

Considérant que le Département, doté de nombreuses compétences, d'une offre d'ingénierie importante et d'un éventail de dispositifs de soutien aux investissements structurants, entend apporter des réponses aux questionnements des communes et intercommunalités à l'appui d'un partenariat tenant compte des spécificités et besoins afférents à chaque territoire augurant des approches pragmatiques et du « cousu main » ;

Considérant la proposition de transcrire dans un Contrat de Projets Aveyron-Territoires :

- les défis qu'une commune ou une intercommunalité fait siens,
- les projets associés,
- les étapes requises aux fins de mise en œuvre et les besoins afférents en matière d'ingénierie ;

Considérant que le moment venu, un partenariat pourra s'exprimer sur les projets selon les dispositions du projet départemental ;

Le conseil municipal, après délibération **APPROUVE** le Contrat de Projets Aveyron Territoires proposé par le Département et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat de Projets Aveyron Territoires proposé par le Département.

14 voix Pour

3) Avenant n° 1 Marché du 3ème étage du Château

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les travaux du 3^{ème} étage continuent et qu'il est nécessaire de faire un point financier pour chacun des lots du marché. Suite aux différents aléas liés à la bâtisse, Monsieur le Maire expose le tableau suivant :

N°	Lot	MARCHE HT	AVENANT N°1	Total Marché + avenant	Variat°
1	TERRASSEMENT <i>EGTP</i>	9 911.13€	1 000.00€	10 911.13€	10.09%
2	MACONNERIE-PIERRES DE TAILLES <i>BERNARD BTP</i>	29825.40€	8 830.82€	38656.22€	29.61%
3	ENDUITS A LA CHAUX <i>BERNARD BTP</i>	15 903.00€		15 903.00€	
4	MENUISERIE BOIS TRADITIONNELLE <i>CHARRIE Thierry</i>	67 165.00€		67 165.00€	
5	PARQUET TRADITIONNELLE <i>GUIRAL Sébastien</i>	77 252.92€	6 501.00€	83 753.92€	8.42 %
6	RESTAURATION DECOR MURAL <i>MALBREL Conservation</i>	10 220.00€		10 220.00€	
7	PLATRERIE – ISOLATION <i>LAUR Guillaume</i>	10 998.10€		10 998.10€	
8	PEINTURE <i>SAS GASTON Père et Fils</i>	36 659.10€	397.05€	40056.15€	1%
9	FAIENCES <i>SARL NG Les Chapes d'Olt</i>	1 320.00€		1 320.00€	
10	PLOMBERIE – SANITAIRE- VENTILATION – CHAUFFAGE <i>SARL PALMIE</i>	137 051.48€		137 051.48€	
11	ELECTRICITE <i>JULIEN Maxime</i>	27 249.20€		27 249.20€	

TOTAL TRAVAUX HT	426 555.63 €	16 728.87 €	443 284.20 €	3.92%
TVA 20%	85 311.07 €	3 345.77 €	88 656.84 €	
TOTAL TTC	511 866.39 €	20 074.64 €	531 941.03 €	

Madame Valérie Mandoce, employé de Bernard BTP ne prends pas part au vote.

Le conseil municipal, après délibération :

- **APPROUVE** le tableau récapitulatif de l'avenant n° 1 présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet avenant.

13 voix Pour

4) Approbation travaux et plan de financement de la Mise aux normes des WC de la salle des fêtes de Saint Côme d'Olt

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les toilettes de la salle des fêtes de St Côme sont d'une part très vieillissant et d'autres part non conformes à l'accès des personnes à mobilité réduite.

Pour ce faire un permis de construire sera déposé car il convient d'agrandir le bâtiment afin de créer des WC aux normes des personnes à mobilités réduites et des WC suffisant hommes et femmes pour la capacité de la salle des fêtes. Le coût des travaux estimé par le Maitre d'œuvre est de 60 000€.

Désignations	Coût en HT
Honoraires Architectes	8 000 €
Estimatif des travaux	48 000 €
Divers et Imprévues	4 000 €
Total	60 000 €

Monsieur le Maire propose le financement suivant :

FINANCEURS	Taux	Montant
Département	40%	24 000 €
Etat	40%	24 000 €
Autofinancement	20%	12 000 €
Total	100%	60 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de mises aux normes des WC de la salle des fêtes de St Côme,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

14 voix Pour

5) Approbation travaux et plan de financement de la Mise aux normes des WC de la salle des fêtes de La Bastide et de l'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les toilettes de la salle des fêtes de La Bastide et de l'Assainissement non collectif. D'une part les WC ne sont plus conformes et ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. D'autre part après diagnostic de l'Assainissement Non Collectif la fosse n'est pas aux normes. Ainsi il convient de refaire les WC et l'assainissement non collectif. Suite à différents devis le coût des travaux est estimé à 23 000 €.

Désignations	Coût en HT
Estimatif des travaux	16 483.65
Micro station	4 299.16 €
Divers et Imprévues	2 217.19 €
Total	23 000.00€

Monsieur le Maire propose le financement suivant :

FINANCEURS	Taux	Montant
Département	40%	9 200 €
Etat	40%	9 200 €
Autofinancement	20%	4 600€
Total	100%	23 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de mises aux normes des WC de la salle des fêtes de la Bastide et de l'ANC,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

14 voix Pour

6) Approbation travaux et plan de financement Travaux pour l'accueil de l'Office du Tourisme Tour du Château

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des travaux de restauration du Château (médiathèque, 3^{ème} étage, et accueil de la mairie). Ces travaux permettent de rénover ce bâtiment patrimoniale et d'assurer les services de proximité à la population. La commune étant basé sur un axe principal du GR 65 elle accueille énormément de pèlerin et un point Tourisme est indispensable. Après visite des services de l'Office du Tourisme Terres d'Aveyron, le local le plus approprié semble être la tour qui donne sur la Halte des pèlerins pour l'accueil des touristes et des pèlerins. Suite à l'étude du Maitre d'œuvre estime les travaux à **112 807.50 € HT**

N°	LOT	Montant HT
1	MACONNERIE - PIERRES	8 000.00 €
2	ENDUITS A LA CHAUX	12 200.00 €
3	MENUISERIE BOIS TRADITIONNELLE	37 600.00 €
4	PARQUETS BOIS	14 000.00 €
5	PLATRERIE	3 800.00 €

6	PEINTURE	3 200.00€
7	ELECTRICITE	18 700.00 €
TOTAL		97 500.00 €
TVA 20%		19 500.00 €
TOTAL TTC		117 000.00 €

HONORAIRES	15 307.50 €
Architecte	12 187.50 €
Bureau de contrôle technique	1950.00 €
Coordination SPS	1 170.00 €

Monsieur le Maire propose le financement suivant :

FINANCEURS	Taux	Montant
Département	40%	45 123.00€
Etat	40%	45 123.00 €
Autofinancement	20%	22 561.50 €
Total	100%	112 807.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

- De réaliser les travaux pour l'accueil de l'Office du tourisme dans la tour du Château,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

13 voix Pour – 1 abstention : Ginette Tierret

7) Budget Annexe Photovoltaïque - Proratisations des emprunts (Capital et Intérêt)

- Annule et remplace la délibération 14-2020 portant le même intitulé

Vu que le budget principal de la commune a réalisé un emprunt pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes,

Considérant qu'une partie de cet emprunt (pour 40 000€) est afférent au budget annexe photovoltaïque, Monsieur le Maire propose de proratiser le montant de l'emprunt par rapport au coût d'installation du photovoltaïque sur une durée de **10 ans**. Pour information le coût des intérêts s'élèverait à 787.26 € pour l'année et 3264.75 € pour le capital pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **De** proratiser les emprunts sur le budget annexe pendant 10 ans,
- **Décide** d'ouvrir les crédits nécessaires au budget pour rembourser le budget principal.

14 voix Pour

8) Création d'un poste d'un agent administratif à temps complet à compter du 1er juillet 2024 stagiaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, un emploi permanent d'agent administratif polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De créer** un emploi permanent sur le grade de d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique **C** pour effectuer les missions administratives à temps complet à raison de 35h par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2024.

- **D'autoriser** le recrutement sur un emploi permanent d'un fonctionnaire stagiaire.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

12 Voix Pour et 2 Abstentions : Amélie Layrac et Valérie Mandoce

9) Modification du tableau des effectifs de la Commune

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31-01-2023,

Considérant la création le 29-11-2022 d'un poste d'adjoint technique stagiaire à temps non complet 26h,

Considérant la création le 14-11-2023 d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet 28h15,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs. Il précise qu'actuellement il est se décompose de la sorte :

	Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée de travail
Filière administrative	Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35H
	Adjoint Administratif Principal 1 ère classe	C	1	35H
Filière technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	35H
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	32H28
	Adjoint Technique (Amandine Théron)	C	1	28h15

A compter du 1^{er} Juillet 2024 le tableau des effectifs sera

	Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée de travail
Filière administrative	Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35H
	Adjoint Administratif Principal 1 ère classe	C	1	35H
	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	35H
Filière technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	35H
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	32H28
	Adjoint Technique (Amandine Théron)	C	1	28h15

Où cet **exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité :**

- Adopte le tableau des effectifs présentés ci-dessus à la date du 1er Juillet 2024

- **12 Voix Pour et 2 Abstentions : Amélie Layrac et Valérie Mandoce**

Questions diverses

PNR

Monsieur le Maire informe le conseil que le PNR s'installera au 1^{er} étage de la Mairie dans la salle de réunion pendant la durée des travaux de rénovation du siège du PNR à Aubrac. Ils investiront les locaux quand la salle du 3^{ème} étage sera prête et pendant environ 2 ans. Une nouvelle convention est à la réflexion.

Journal municipal

Patrick Horville en charge de la communication souhaite avec Monsieur le Maire éditer un journal municipal début 2024. Chaque élu devra lui transmettre un petit mail expliquant les dossiers qu'ils ont traités avec des photos si possibles. Patrick centralisera et mettra en forme le journal.

Collecte des déchets

Le SMICTOM va supprimer de plus en plus les collectes en Portes à Portes. Ils vont mettre de plus en plus de colonnes aériennes ou semi-enterrés. Les membres présents ont pu visionnés les cartes de modification des collectes.

La séance est levée à 22h00.

Madame GAULTIER	Madame GUIRAL	Madame HIBERT
Madame LAYRAC	Madame MANDOCE	Madame PRIVAT
Madame TIERRET	Monsieur AUGUY	Monsieur DELAGNES
Monsieur GIRARDIN	Monsieur HORVILLE	Monsieur POUJOL
Monsieur SCHEUER	Monsieur SOLLADIE	Monsieur VALETTE